

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

~~~~~

## AVIS

# AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

~~~~~

Les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **NEUVILLE-les-DAMES** sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles, agrandissements, ...) se dérouleront durant le mois de **SEPTEMBRE 2015**

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre du cadastre et à son aide, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2012 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux **au C.D.I.F. de TREVOUX**, Monsieur **Marc BOILEAU**, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.

Le Maire,



(Signature)
Florent CHEVREL